

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le 18 mars à 18h45 le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 mars 2019 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Daniel DUPONT, Patricia JOURDAIN, Mireille BARBIER, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude ALMYR donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU (sauf pour le point N°14 relatif au vote du compte administratif pour lequel le Maire ne peut recevoir de pouvoir),

Madame Nicole SAGNY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS.

Absents :

Madame Rita AUGUSTO, Messieurs Jean-Paul BERTRAND et Jean-Mary COUTON.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Gérard OUDART est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 11 sauf pour le point N°14 (10 votants).

Suite à la réunion de la Commission finances qui s'est tenue ce jour et au cours de laquelle a été communiqué le courrier reçu du SMIEEOM, les Membres du Conseil acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Installation d'un point d'apport volontaire enterré.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER 2019

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

13-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire rappelle que la sincérité des réalisations s'apprécie par confrontation entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) du percepteur, tous deux approuvés par le Conseil Municipal.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

Madame le Maire distribue les documents fournis par la Trésorerie et commente les résultats qui sont identiques aux comptes examinés lors des précédentes commissions finances.

Après avoir pris connaissance du document, les Membres du Conseil, par un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	11

DECLARENT :

↳ Que les opérations figurant sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 sont sincères et justifiées,

↳ Qu'elles n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Le tableau, reprenant les résultats de l'année est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 mars 2019 Et de l'affichage le 25 mars 2019

14-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Avant de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte Administratif 2018 le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme Président, Monsieur Gérard OUDART, Maire Adjoint.

Madame le Maire se retire.

Monsieur OUDART rappelle que les documents reprenant l'ensemble des résultats de l'année 2018 ont été examinés en commissions finances et que le constat est le suivant :

1. Section de fonctionnement

Dépenses	844 375,65
Recettes	1 068 067,82
Excédent 2018	223 692,17
Résultat reporté N-1	398 088,25
Excédent cumulé	621 780,42

2. Section d'investissement

Dépenses	249 039,09
Recettes	313 495,29
Excédent 2018	64 456,20
Résultat reporté N-1	3 525,35
Résultat cumulé	67 981,55
Solde positif Restes à réaliser 2018	70 863,28

L'excédent global de fonctionnement ainsi dégagé soit **621 780,42€** devra être affecté suite à l'approbation du CA.

Après que chacun ait pu exprimer ses remarques et demander des explications complémentaires, Monsieur OUDART demande aux Membres du Conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le résultat en est le suivant :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné procuration	1
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	9

↳ Le compte administratif 2018 est donc approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 mars 2019 Et de l'affichage le 25 mars 2019

15-AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Madame le Maire rappelle que le résultat excédentaire de fonctionnement 2018, soit 621 780,42€ doit être affecté par l'assemblée délibérante à titre obligatoire au 1068 de la section d'investissement pour couvrir éventuellement le besoin de financement de cette section (solde des restes à réaliser +/- résultat de clôture). Le solde disponible peut faire l'objet d'une affectation complémentaire en réserve (1068) et/ou à l'excédent reporté de fonctionnement (002).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	621 780,42€
Un excédent cumulé d'investissement de	67 981,55€
Un solde positif de restes à réaliser de	70 863,28€

Constate qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une somme à titre obligatoire au 1068,

↳ Décide (11 voix pour) que l'excédent de fonctionnement cumulé, soit: **621 780,42€**

↳ Sera affecté pour un montant de 221 000,00€ au 1068,

↳ Le solde, soit 400 780,42€ sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement, compte 002.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 mars 2019 Et de l'affichage le 25 mars 2019

16-CONTRAT LOGICIEL

Madame le Maire indique que le contrat Horizon Villages On-line arrive à échéance le 1^{er} mai 2019. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des prestations (cession et mise en place des

licences de la logithèque JVS, accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et assistance téléphonique), il est nécessaire de signer un nouveau contrat.

Une proposition de renouvellement a été fournie par la société JVS pour une durée de trois ans et pour un coût annuel hors taxes de 3 825,50€ (3 060,40€ en investissement et 765,10€ en fonctionnement).

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, considérant que la Société JVS donne satisfaction :

- ↳ Décident de reconduire pour trois ans le contrat avec la Société JVS,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer les documents à intervenir.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 mars 2019
Et de l'affichage le 25 mars 2019

17-SECURISATION DU POSTE ROUERE DE L'AULNE : VALIDATION DE LA NOUVELLE ESTIMATION

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 juillet 2018 avait été donné l'accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de sécurisation des réseaux de distribution électricité et téléphone du poste Rouère de l'Aulne.

Elle indique que suite à une récente réunion de chantier elle vient d'être destinataire de l'estimation définitive des travaux modifiée par rapport à celle présentée le 20 février dernier et qu'il appartient aux Membres du Conseil, conformément à la délibération précitée de se prononcer sur ces nouveaux montants.

Le tableau actualisé par le SIDELC se détaille comme suit :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (100%)	COMMUNE €	
Electricité						
Etudes	3 430.04	686.01	4 116.05	3 430.04	-	Part. HT
BT	77 555.23	15 511.05	93 066.28	77 555.23	-	
Mise en court-circuit	740.00	148.00	888.00	740,00	-	
Divers et imprévus	4 086.26	817.25	4 903.51	4 086.26	-	
TOTAL	85 811.53	17 162.31	102 973.84	85 811.53	-	
Téléphone						
Etudes	1 090.22	218.04	1 308.26		1 308.26	Part. TTC
Génie civil	12 747.56	2 549.51	15 297.07		15 297.07	
Divers et imprévus	691.89	138.38	830.27		830.27	
TOTAL	14 529.67	2 905.93	17 435.60		17 435.60	
TOTAL	100 341.20	20 068.24	120 409.44	85 811.53	17 435.60	

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance du nouveau tableau et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Acceptent les montants proposés,
- ↳ Précisent que les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux seront inscrits au budget primitif 2019,

- ↳ Confirment les autorisations de signatures figurant dans la délibération du 11 juillet 2018.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 mars 2019
Et de l'affichage le 25 mars 2019

18-EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA REPUBLIQUE : VALIDATION DU TABLEAU D'ESTIMATION DEFINITIF

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2018 avait été donné l'accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux « Rue de la République » BT.

Elle indique qu'elle vient d'être destinataire de l'estimation définitive des travaux et qu'il appartient aux Membres du Conseil, conformément à la délibération précitée de se prononcer sur ces nouveaux montants.

Concernant ces travaux, Madame le Maire précise également que les 10 ensembles mats et lanternes d'éclairage public bénéficieront d'une subvention de 6 000,00€ de la part du SIDELC.

Le tableau des dépenses, actualisé par le SIDELC se détaille comme suit :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (80%)	COMMUNE €	
<u>Electricité</u>						
Etudes	4 218.87	843.77	5 062.64	3 375.10	843.77	Part. HT
BT	94 066.63	18 813.33	112 879.96	75 253.30	18 813.33	
Mise en court-circuit	740,00	148,00	888,00	592,00	148,00	
Divers et imprévus	4 951.28	990.26	5 941.54	3 961.02	990.26	
TOTAL	103 976.78	20 795.36	124 772.14	83 181.42	20 795.36	
<u>Eclairage public</u>						
Etudes	709.76	141.95	851.71		851.71	Part. TTC
Génie civil et luminaires	31 922.94	6 384.59	38 307.53		38 307.53	
Divers et imprévus	1 631.64	326.33	1 957.97		1 957.97	
TOTAL	34 264.34	6 852.87	41 117.21		41 117.21	
<u>Téléphone</u>						
Etudes	1 177.52	235.50	1 413.02		1 413.02	Part. TTC
Génie civil	30 083.54	6 016.71	36 100.25		36 100.25	
Divers et imprévus	1 563.05	312.61	1 875.66		1 875.66	
TOTAL	32 824.11	6 564.82	39 388.93		39 388.93	
TOTAL	171 065.22	34 213.05	205 278.28	83 181.42	101 301.50	

Ces prix seront actualisés suivant le coefficient en vigueur au moment de l'ordre de service des travaux.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance du nouveau tableau et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Acceptent les montants proposés,
- ↳ Précisent que les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux seront inscrits au budget primitif 2019,

- ↳ Confirment les autorisations de signatures figurant dans la délibération du 26 septembre 2018.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 mars 2019
Et de l'affichage le 25 mars 2019

19-INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE

Madame le Maire indique que suite au désistement d'une Commune, l'enfouissement des colonnes d'apport volontaire au niveau du pont de l'A85 sollicité en octobre 2018 mais refusé par le SMIEEOM en raison d'un nombre trop important de demandes, peut désormais être réalisé.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier par lequel le Président du SMIEEOM Val de Cher propose à la Commune de confier au Syndicat la maîtrise des travaux de génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte les termes de la convention qui sera établie entre la Commune de Mareuil sur Cher et le SMIEEOM Val de Cher pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, pour l'opération de pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, destinées à la collecte des déchets recyclables ,
- ↳ S'engage à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts hors taxes de génie civil et déviation de réseaux,
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 mars 2019
Et de l'affichage le 25 mars 2019

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Commission finances

La commission s'est réunie ce jour de 18h15 à 18h45.

Lors de cette réunion a été fait le point sur les compléments et modifications à apporter aux prévisions dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement examinées lors de la réunion du 23 janvier 2019, suite aux dernières notifications et informations reçues.

➤ Feu d'artifice

Après un échange constructif entre les élus, il est décidé que le spectacle pyrotechnique se déroulera le vendredi 12 juillet afin de permettre le tir depuis des barges positionnées sur le Cher. Il sera précédé du traditionnel repas républicain et de la retraite aux flambeaux.

➤ Information « Panneau Pocket »

Suite à une rencontre avec des représentants de la gendarmerie, Madame le Maire présente la solution « PANNEAUPOCKET », qui permet de diffuser en temps réel des informations, messages d'alerte et de prévention à toute la population via une application téléchargeable sur son téléphone. Ce dispositif est gratuit pour le citoyen et représente un coût annuel d'abonnement pour la Commune de 180€ TTC (Commune de moins de 2 000 habitants adhérente à l'Association des Maires Ruraux de France).

➤ Demande de sponsoring

Madame le Maire présente le dossier de demande de sponsoring sportif déposé par Monsieur Rémy THEPOT qui représentera la France à l'Arnold Classic Europe IFBB (fédération internationale de bodybuilding et fitness) du 20 au 22 septembre 2019 à Barcelone.

Ce point sera examiné lors du prochain Conseil, après avis du Receveur Municipal sur le cadre légal relatif à un tel soutien.

➤ Voirie

- Compte tenu de la fréquentation de la VC n°4 et de l'attitude irresponsable de certains usagers de la route, une discussion s'est engagée sur la nécessité d'étudier les possibilités de réaliser des travaux d'aménagements sécuritaires au niveau de Basfer,
- Le renforcement des accotements Route de Céré, programmés de longue date devraient débiter prochainement.

➤ Réunion pour circulation Beauval

Madame le Maire indique qu'elle a assisté le 8 février dernier, à la Sous-Préfecture de Romorantin à une réunion « Plan de gestion du trafic » concernant le zoo de Beauval, destinée à faire le bilan de la saison 2018 et préparer la saison 2019. Le mail reprenant toutes les données et le compte rendu de cette réunion sera transféré aux Membres du Conseil.

➤ Véloroute cœur de France

Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a été missionné en 2014 pour réaliser une étude relative à la faisabilité de la véloroute « Cœur de France à vélo ». Il s'agissait également de réfléchir à la mise en place d'un schéma d'itinéraires cyclables sur le territoire. Cette mission a été attribuée au bureau d'étude INDDIGO qui s'est associé avec les entreprises SAFEGE et DDSR.

Monsieur OUDART a assisté a réunion dédiée à la restitution finale de l'étude qui s'est tenue le mardi 12 mars 2019 à Mennetou-sur-Cher.

Lors de cette réunion de nombreuses questions ont été soulevées par les élus présents, notamment concernant le franchissement du Cher en toute sécurité (Pont de Thésée, Pont de Saint Aignan, Pont canal de Chatillon...) et sur la prise en charge des remises en état des voies après les périodes de crues. Le compte rendu détaillé sera transmis dès réception.

➤ Contrat d'apprentissage

La possibilité de recruter un étudiant préparant un BTS en alternance sera étudiée ultérieurement lorsque toutes les informations sur le contenu de la formation et l'établissement scolaire concerné seront obtenues.

➤ Flash

Il est en cours de rédaction et devra être distribué avant la fin de semaine,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,



Annick GOINEAU